

SECTION RÉSERVÉE À LA DCSLDS

Date de réception		Numéro de dossier (GDD)	
Responsable du dossier			

SECTION 1 TRANSMISSION DE LA DEMANDE

La demande doit être transmise à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social avant le 5 mai 2017.

Centre communautaire Marcel-Giroux

4501, rue Bannantyne

Verdun (Québec) H4G 1E3

Téléphone : 514 765-7150

Télécopieur : 514 765-7005

Courriel : verdunccmg@ville.montreal.qc.ca

SECTION 2 CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Toutes les informations pertinentes à la demande doivent être inscrites sur le formulaire.

La personne ayant rempli le formulaire doit être âgée de 18 ans et plus.

L'événement est conditionnel à l'approbation du Conseil d'arrondissement, et ce, par résolution.

L'organisme devra présenter l'ordonnance émise par le Conseil d'arrondissement aux autorités compétentes, le cas échéant.

L'arrondissement de Verdun se réserve le droit de refuser toute demande non recevable.

SECTION 3 INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR

Prénom et nom du demandeur	
Adresse (incluant le code postal)	
Numéro de téléphone	
Numéro de cellulaire	
Adresse courriel	

SECTION 4 RENSEIGNEMENTS ET PROFIL DE L'ÉVÉNEMENT

Événement écoresponsable	☐ Oui ☐ Non			
Estimation du nombre de personnes attendus				
Événement	☐ Récurrent ☐ Ponctuel			
	Date de début	Date de fin	Heure de début	Heure de fin
Date(s) de l'événement				
Date de remise en cas d'intempéries				
Date du montage				
Date du démontage				
Lieu (nom de la place, du parc, du square, etc.)				
Précision des lieux	☐ Rue ☐ Ruelle ☐ Parc ☐ Air gazonnée			
Nom de la rue, ruelle, parc ou aire gazonnée				
Plan d'aménagement en pièce jointe	☐ Oui		☐ Non	

SECTION 4A OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - TYPE D'ENTRAVES	
Largeur occupée sur la chaussée	☐ 0 à 3 m ☐ 3 à 6 m ☐ 6 à 9 m ☐ 9 à 12 m
Surface occupée	Pavée (chaussée, trottoir, ruelle, etc.) ☐ de 0 à 50 m² ☐ de 50 à 100 m² ☐ plus de 100 m² (SVP, précisez) m² Non Pavée (parc, chaussée, trottoir, ruelle, etc.) ☐ de 0 à 50 m² ☐ de 50 à 100 m² ☐ plus de 100 m² (SVP, précisez) m²
Fermeture rue	☐ Partielle ☐ Complète Rue entre et
Stationnement	Nombre de cases requises sur la rue
Parcomètre(s)	☐ avec horodateur ☐ sans horodateur SVP précisez le(s) numéro(s) de borne(s) ou l'adresse
Housse(s) à parcomètre(s)	☐ 1 ^{re} ☐ 2 et plus (SVP précisez le nombre)

SECTION 5 DEMANDES DE DÉROGATION À LA RÉGLEMENTATION			
		Heure de début	Heure de fin
Bruit (diffusion sonore)	☐ Oui ☐ Non		
Cuisson de nourriture	☐ Oui ☐ Non		
Consommation de boissons alcoolisées	☐ Oui ☐ Non		
Vente et consommation de boissons alcoolisées	☐ Oui ☐ Non		
Vente débarras	☐ Oui ☐ Non		

SECTION 6 MATÉRIEL SUR LES LIEUX		
		Quantité
BBQ	☐ Oui ☐ Non	
Système de son	☐ Oui ☐ Non	
Chaises	☐ Oui ☐ Non	
Tables	☐ Oui ☐ Non	
Barricades	☐ Oui ☐ Non	
Bacs de recyclage	☐ Oui ☐ Non	
Bacs de déchets	☐ Oui ☐ Non	
Autre (précisez)		

SECTION 7 RESPONSABILITÉ DU DEMANDEUR	
→	Le demandeur doit s'assurer de diffuser l'information, c'est-à-dire aviser l'entourage qu'une fête des voisins aura lieu à telle date et telle heure.
→	Le demandeur doit s'assurer qu'une signalisation adéquate soit installée.
→	Le demandeur doit avoir en sa possession l'ordonnance émise par le Conseil d'arrondissement afin de pouvoir justifier en cas d'intervention de la part d'une autorité compétente.
→	Le demandeur doit s'assurer que les lieux soient nettoyés après l'événement.
→	Le demandeur doit s'assurer d'avoir un extincteur sur les lieux de l'événement.

SECTION RÉSERVÉE À LA DCSLDS	
Formulaires des estimations	☐ Oui ☐ Non
Estimations des coûts (matériels, ressources)	\$
Estimation du permis d'occ. temp. du domaine public	\$
Interventions requises	☐ Finances
Parties prenantes	☐ Services techniques ☐ Travaux publics ☐ Service des infrastructures voirie et transports Mtl ☐ S.P.V.M.
Types d'ordonnance	☐ Bruit ☐ Vente nourriture ☐ Cuisson nourriture ☐ Consommation de nourriture ☐ Vente boissons alcoolisées ☐ Consommation boissons alcoolisées ☐ Vente débarras ☐ Occupation du domaine public